

Norvège

49. Les débats parlementaires de la Chambre, mais pas des comités, sont diffusés tant à la télévision qu'à la radio. Les émissions sont choisies et assez fréquentes et sont parfois présentées au public sous forme d'extraits. Le discours du Trône que prononce le roi à l'ouverture d'une session et son discours de dissolution sont toujours diffusés en direct et les débats qui sont transmis régulièrement, soit en direct, soit sous forme d'extraits, sont ceux qui portent sur le discours du Trône, sur le budget et sur les affaires extérieures.

Suède

50. Seules les délibérations parlementaires de la Chambre sont diffusées par la télévision et la radio. Elles sont choisies et variables, et leur choix dépend des autorités suédoises chargées de la diffusion, qui se conforme à une formule établie assurant un équilibre objectif de vues présentées. Les réunions de comités se tiennent à huis clos et ne sont donc pas diffusées.

Finlande

51. Les délibérations parlementaires de la Chambre sont diffusées tant par la télévision que par la radio et le sont parfois en direct. Les délibérations de comités ne sont pas retransmises. La diffusion est sélective et peu fréquente et le choix des émissions se fait une fois la session commencée, l'accent étant mis sur son début et sur sa fin. La politique de diffusion est régie par des règlements visant à assurer un équilibre politique juste et c'est le responsable des émissions qui doit voir au respect de ces règlements.

Hollande

52. Les délibérations parlementaires des deux Chambres et des comités sont diffusées tant par la télévision que par la radio. Les événements de grand intérêt sont transmis en direct, mais on retransmet plus habituellement les extraits aux nouvelles du soir. C'est le responsable de la diffusion qui fait le choix des événements à retransmettre. Les émissions de télévision sont sélectives et peu fréquentes, mais il semble que la radio en fait un usage plus fréquent, les extraits enregistrés étant retransmis tous les soirs après 22 h. 30. pendant que siège le Parlement. La diffusion de comités est très peu fréquente parce que les sujets étudiés sont habituellement assez techniques et n'intéressent pas beaucoup le public. De plus, certaines séances de comités se tiennent à huis clos.

53. En Hollande, le Parlement a accordé à la radio et à la télévision la permission de transmettre les débats des deux Chambres en tout temps. En pratique, les délibérations de la première Chambre (Chambre Haute) sont rarement diffusées. Il semble que l'intérêt du public pour les délibérations parlementaires soit limité, mais les diffuseurs décident du contenu de leurs émissions suivant les questions qui sont le plus à même de susciter assez d'intérêt chez le public.

Saskatchewan

54. La transmission radiophonique de délibérations choisies du Parlement de la Saskatchewan a commencé en 1946 et s'est poursuivie depuis. Les diffuseurs trans-

mettent les deux débats principaux de l'Assemblée, le débat sur l'Adresse et le débat sur le Budget, qui s'étendent sur un nombre maximum de sept et huit jours respectivement. Le choix des discours à diffuser est fait par un comité permanent présidé par l'Orateur et la répartition du temps en ondes est calculée en fonction de la représentation des partis à la Chambre, le whip décidant de la répartition du temps entre les divers députés. Les émissions commencent quinze minutes après le début de la séance et durent une heure et quart, soit de 14 h. 45 à 16 heures. Les débats sont diffusés en direct par certains postes et retransmis par d'autres. Dans les deux cas, aucune sélection n'est faite. Les commentateurs de nouvelles n'ont pas essayé de diffuser de nouveaux extraits tirés des bandes, mais il ne semble y avoir aucune mention que ceci ait été formellement défendu. On ne garde aucun enregistrement des émissions sauf les enregistrements sur bande, préparés indépendamment des émissions, au moyen desquels le Rapport officiel est rédigé.

Nouvelle-Écosse

55. Du 22 mars au 8 avril 1971, la Chambre de l'Assemblée provinciale a procédé à une expérience de trois semaines en télévision au cours de laquelle toutes les délibérations ont été enregistrées et les sociétés de radio-télévision en ont fait le montage. Radio-Canada et le réseau C.T.V. se sont tous deux intéressés à l'expérience et il semble que le montage a été juste et la réaction du public favorable.

56. Deux grosses caméras Marconi ont été installées dans les tribunes, une de chaque côté du fauteuil de l'Orateur, mais l'angle des caméras n'était pas idéal. Un membre du Comité, M. R. J. McCleave, a surveillé l'expérience pendant une semaine et a consigné ses impressions dans un court rapport, duquel les paragraphes suivants ont été tirés:

Radio-Canada a installé deux grosses caméras Marconi dans les tribunes des deux côtés de la Chambre de l'Assemblée. La Chambre de la Nouvelle-Écosse se réunit dans une petite salle, et les sièges sont placés sur trois côtés pour former un croissant. Les prises de vues se faisaient à angle aigu, et parfois peu flatteur aux chauves et ceux qui sont en voie de l'être. On peut aussi noter que, du reste, trop de députés avaient la tête baissée, et ceci était déconcertant—et cela à cause de l'angle aigu de la caméra. M. l'Orateur, George Mitchell, était toujours vu de profil, étant donné qu'il n'y avait aucune caméra directement en face de lui.

Au début de l'expérience, en ajoutant d'autres lampes on a rendu encore plus intense la lumière dans la salle habituellement bien éclairée. Ces lumières ont été enlevées à la suite des plaintes de M. l'Orateur et des députés. L'émission n'a presque rien perdu en qualité, bien que les puristes familiers avec la mise au point remarqueraient que l'image accusait un délai lorsqu'elles se déplaçaient d'un membre de l'Opposition qui posait une question vers le Ministre qui y répondait, et de temps en temps la main d'un député assis en arrière du député en scène semblait deux fois plus grande qu'en réalité.

Le tournage des deux caméras a été transmis à un gros fourgon placé à l'extérieur de l'Assemblée.